



Rapport d'étude de marché sur les caméras embarquées pour flottes professionnelles en Europe

GEOTAB®

Sommaire

Résumé analytique	1
Chiffres clés.....	1
Adoption par le marché	2
Impacts sur la sécurité et les aspects financiers.....	4
Confidentialité et acceptation par les conducteurs.....	7
Bonnes pratiques de mise en œuvre.....	8
Cadre juridique	9
Conclusion.....	11
À propos de Geotab	11



Résumé analytique

En Europe et au Royaume-Uni, les flottes professionnelles subissent une pression croissante pour améliorer la sécurité des conducteurs, réduire les coûts liés aux sinistres et faire preuve d'un devoir de diligence accru. Les caméras embarquées peuvent aider les flottes à répondre à ces exigences en identifiant plus tôt les risques routiers et en générant des informations exploitables en matière de sécurité.

Ce rapport examine l'adoption actuelle de cette technologie sur le marché, ses impacts mesurables en matière de sécurité et sur le plan financier, la vie privée et l'acceptation des conducteurs, ainsi que les considérations juridiques auxquelles les flottes doivent prêter attention lors du déploiement de technologies basées sur la vidéo.

Chiffres clés

**PLUS DE
2M**

de systèmes de caméra embarquée en service dans les flottes professionnelles européennes en 2025

74%

des flottes d'entreprise interrogées par Verizon en 2023 utilisaient des caméras embarquées

4,3M

de systèmes de caméras embarquées devraient être en service d'ici 2030

47%

des flottes interrogées par Geotab en 2025 ont rentabilisé leur investissement dans la technologie de caméra embarquée en un an ou moins

91,6%

des conducteurs interrogés par Geotab en 2025 seraient prêts à mettre de côté leurs préoccupations en matière de vie privée si les enregistrements vidéo pouvaient les disculper

Adoption par le marché

Les données accessibles au public concernant l'adoption des caméras embarquées au sein des flottes commerciales européennes sont fragmentées, différentes sources mesurant les systèmes installés, le chiffre d'affaires du marché et l'utilisation des flottes telle que rapportée dans les enquêtes. Cependant, les données disponibles vont toutes dans le même sens : la technologie de caméra embarquée évolue, passant d'un outil de sécurité spécialisé à un élément plus ancré dans l'exploitation des flottes commerciales, en particulier parmi les grandes flottes.

Selon Berg Insight, plus de 2 millions de systèmes de caméra embarquée étaient en service au sein des flottes de véhicules utilitaires européennes en 2025. Le rapport prévoit que le parc installé va plus que doubler pour atteindre 4,3 millions d'ici 2030, ce qui correspond à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 16 %¹.

Une étude plus large de Berg Insight sur la gestion de flottes recense 44,4 millions de véhicules utilitaires en service dans l'UE-25+3 en 2023², ce qui souligne l'ampleur du marché potentiel des flottes. Toutefois, ces chiffres doivent être considérés comme un contexte de marché plutôt que comme un dénominateur direct du développement des systèmes de caméra embarquée, car le nombre de systèmes installés, le parc automobile total et le taux d'adoption des flottes rapporté par les enquêtes mesurent des éléments différents.

Le marché européen des caméras embarquées dans son ensemble présente des variations significatives d'un pays à l'autre. Mordor Intelligence estime que le Royaume-Uni détenait la plus grande part de marché, représentant 28,85 % du chiffre d'affaires du marché européen des caméras embarquées en 2025, tandis que l'Espagne devrait enregistrer la croissance nationale la plus rapide, avec un TCAC prévisionnel de 13,02 % jusqu'en 2031. Les données publiques comparables concernant le taux de développement des caméras embarquées dans les flottes sont limitées au niveau national. Les données disponibles sur le chiffre d'affaires du marché indiquent que le Royaume-Uni est le plus grand marché européen des caméras embarquées, tandis que l'Allemagne, la France et l'Italie représentent ensemble une part substantielle du marché global, avec une part combinée de 39,8 %³. Toutefois, ces chiffres couvrent l'ensemble du marché des caméras embarquées plutôt que les seules flottes commerciales ; ils doivent donc être considérés comme reflétant le contexte du marché au niveau national plutôt que comme des données sur l'adoption par les flottes.

¹ Berg Insight, *The Video Telematics Market, 7th Edition*

² <https://media.berginsight.com/2026/04/01140408/bi-videotelematics7-ps.pdf>

³ Mordor Intelligence : *Analyse de la taille et des parts de marché des caméras embarquées en Europe*



Les résultats d'une enquête indiquent que la vidéo embarquée est déjà bien implantée dans de nombreuses flottes européennes. Une enquête menée auprès de 1 538 gestionnaires de flottes, cadres et autres professionnels du secteur des transports en Europe a révélé que son adoption était particulièrement forte au sein des flottes d'entreprise, 74 % d'entre eux déclarant avoir utilisé une caméra embarquée en 2023⁴.

Pourcentage de flottes utilisant la vidéo embarquée* selon la taille de la flotte

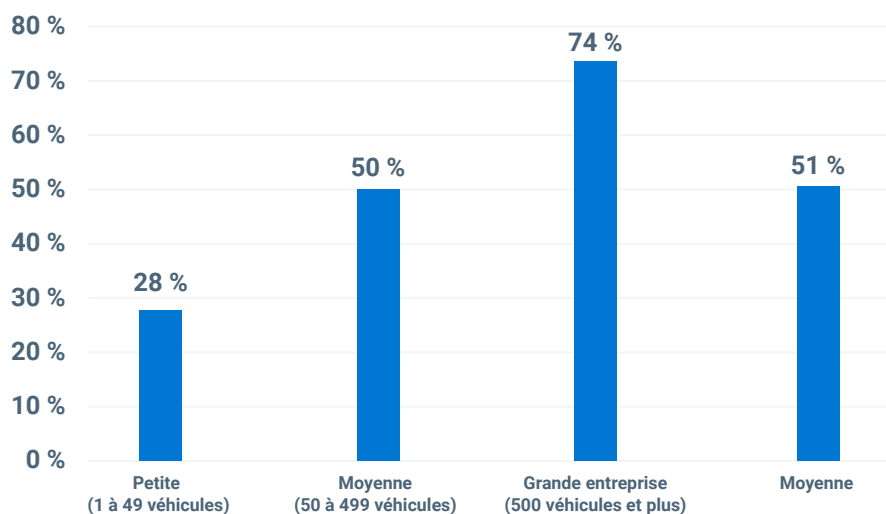


Fig. 1. Pourcentage des personnes interrogées déclarant que leur flotte utilisait un système de caméra embarquée*, par taille de flotte.

Source : Rapport Verizon Connect sur les tendances technologiques des flottes 2026

*Y compris les caméras orientées vers l'avant et vers le conducteur

La même enquête a révélé que l'utilisation était relativement uniformément répartie entre les secteurs identifiés, les taux d'adoption les plus élevés étant observés dans le transport de passagers (56 % des flottes) et le fret général (55 % des flottes).

Pourcentage de flottes utilisant la vidéo embarquée*, par secteur

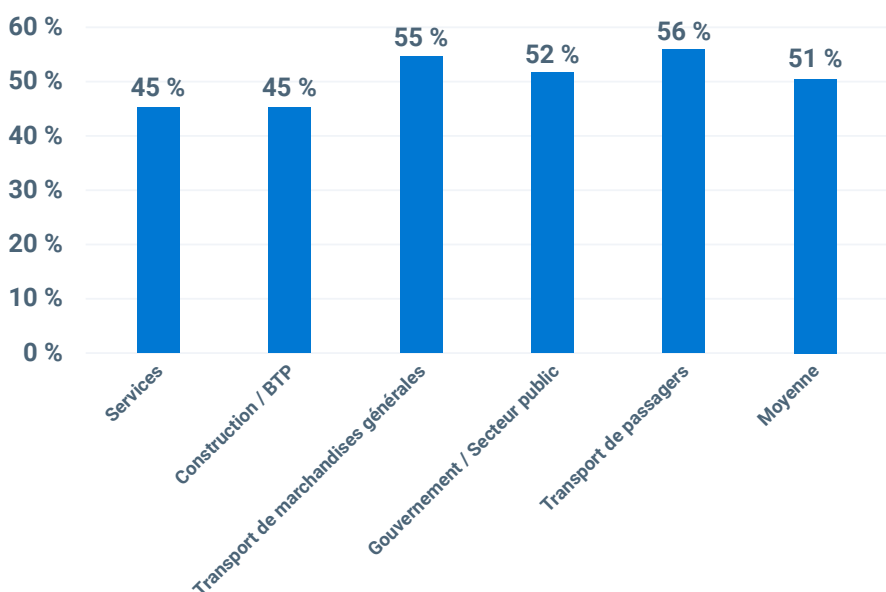


Fig. 2. Pourcentage des personnes interrogées déclarant que leur flotte utilisait un système de caméra embarquée*, ventilé par secteur d'activité. Source : Rapport Verizon Connect sur les tendances technologiques des flottes 2026

*Y compris les caméras frontales et celles orientées vers le conducteur

⁴ [Verizon Connect Fleet Technology Trends Report, 2026](#)



Impacts sur la sécurité et les aspects financiers

La sécurité routière reste un défi majeur dans toute l'Europe, ce qui impose aux flottes, tant sur le plan humain que commercial, de réduire les risques. Le système de caméra embarquée peut y contribuer en aidant les opérateurs à identifier les comportements de conduite dangereux, à protéger les conducteurs grâce à des preuves objectives des incidents et à passer d'une gestion réactive des sinistres à une intervention proactive en matière de sécurité.

Une étude de la Commission européenne a estimé qu'environ 19 800 décès avaient été recensés sur les routes de l'UE en 2024, et que l'erreur humaine était un facteur contributif dans 95 % des accidents de la route⁵. Des organisations, dont le British Safety Council, ont mis en avant le rôle de la caméra embarquée et de la vision artificielle dans l'identification et la réduction des comportements de conduite dangereux⁶.

Les données de Geotab montrent un fort retour sur investissement pour les clients utilisant ses solutions basées sur l'IA. En 2023, les flottes utilisant les fonctionnalités de sécurité intégrées de Geotab, notamment les caméras embarquées, ont enregistré une baisse de 40 % du taux de collisions⁷.



Dans une autre enquête menée auprès de 1 817 décideurs en charge des flottes et des opérations à travers l'Europe, **47 % des personnes interrogées, tous secteurs confondus, ont déclaré avoir obtenu un retour sur investissement positif** sur leurs solutions de caméra embarquée en un an ou moins⁸.

⁵ [European Parliament, Safer roads: what are the EU measures to reduce car accidents?](#)

⁶ [British Safety Council, Fleet and video telematics: why prevention is now key](#)

⁷ [Geotab, 2024 State of Commercial Transportation Report](#)

⁸ [Geotab, Connected Fleets in Europe Report 2026](#)

Des études de cas publiées montrent que les programmes de sécurité des flottes intégrant la vidéo, notamment les caméras embarquées dotées d'IA, ont permis de réduire de manière mesurable la fréquence et le coût des sinistres. Les exemples financiers publics les plus détaillés proviennent du Royaume-Uni.

Dans une étude de cas britannique, une flotte de poids lourds équipée de caméras embarquées dotées d'IA a réduit le coût moyen des sinistres par véhicule et par an de 1 713 £ avant l'installation à 423 £ après l'installation. Le nombre de sinistres a diminué de 21 % au cours de l'année qui a suivi l'installation de la technologie, tandis que le taux de sinistralité est passé de 48 % à 15 %⁹.

Une autre étude de cas britannique, portant sur un prestataire de transport médical, a fait état d'une réduction de 78 % de la fréquence et de 96 % du coût des accidents de la route après l'installation de caméras embarquées. Au cours des quatre mois précédant l'essai de cette technologie, 18 accidents de la route avaient été recensés, coûtant à l'assureur entre 30 000 et 35 000 livres sterling. Au cours de la période d'essai de quatre mois, ce chiffre est tombé à quatre accidents, pour un coût total de 1 500 livres sterling pour l'assureur. En chiffres absolus, la flotte a enregistré 14 accidents de la route de moins pendant la période d'essai qu'au cours des quatre mois précédents¹⁰.

Des exemples européens hors du Royaume-Uni mettent également en évidence des avantages mesurables, bien que les chiffres financiers publics soient moins courants.



En Allemagne, **ALSCO a déclaré avoir économisé plus de 20 000 €** en utilisant des preuves vidéo pour clarifier un incident coûteux¹¹, tandis que Hövels Bus a fait état d'une économie de 20 000 à 25 000 € en coûts liés aux accidents après que des images de caméra embarquée ont permis de clarifier plusieurs cas de dommages¹².

⁹ [RSA Insurance, Reducing risks on the road](#)

¹⁰ [Geotab, HATS Group case study](#)

¹¹ [Samsara, ALSCO customer case study](#)

¹² [Samsara, Hövels customer case study](#)



Les preuves vidéo peuvent également réduire la charge financière liée aux incidents contestés en aidant les flottes à établir plus rapidement la responsabilité, à contester les fausses déclarations et à éviter des procédures judiciaires ou de traitement des sinistres prolongées. Cependant, les sources publiques distinguent rarement les frais juridiques des coûts plus généraux liés aux sinistres.

Les résultats d'une enquête viennent étayer ces conclusions. Une enquête menée auprès de 1 817 professionnels européens des flottes a révélé que la télématique vidéo aidait les flottes à améliorer leurs performances en matière de sécurité et de résultats commerciaux clés : en moyenne, 76 % ont signalé une amélioration de la sécurité des conducteurs, 68 % une réduction des fausses déclarations et 62 % une réduction des coûts liés aux incidents de sécurité.

Avantages commerciaux et de sécurité de la télématique vidéo

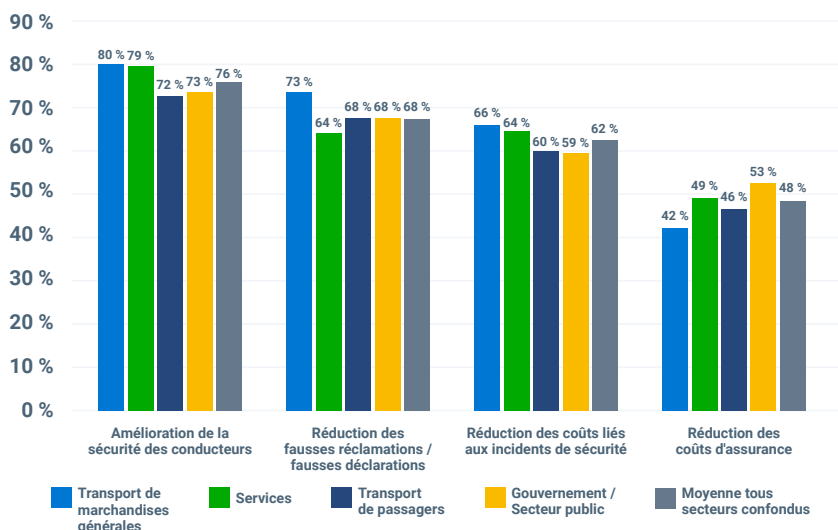


Fig. 3. Pourcentage de répondants déclarant une amélioration de la sécurité et des résultats commerciaux grâce au système de caméra embarquée. Source : Rapport Geotab 2026 sur les flottes connectées en Europe

Cette même enquête suggère que les flottes constatent une diminution d'un large éventail d'incidents liés à la sécurité. Tous secteurs confondus, les améliorations les plus marquantes concernent la fatigue et la distraction des conducteurs : en moyenne, 47 % et 46 % des personnes interrogées, respectivement, ont signalé une baisse de 41 % ou plus de la fréquence de ces incidents après avoir utilisé une caméra embarquée.

Pourcentage de répondants signalant une réduction de 41 % ou plus de la fréquence de certains événements de sécurité après l'utilisation de la télématique vidéo

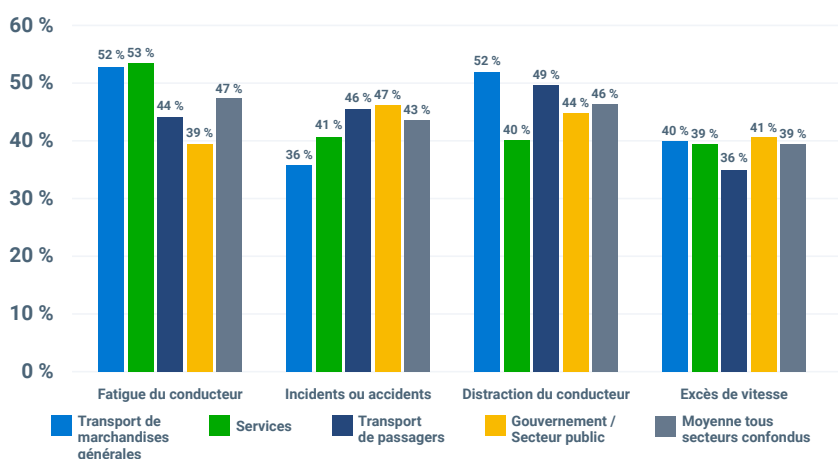


Fig. 4. Pourcentage de personnes interrogées déclarant une baisse de 41 % ou plus de la fréquence de certains incidents liés à la sécurité après avoir utilisé une caméra embarquée, par secteur. Source : Rapport Geotab 2026 sur les flottes connectées en Europe

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que le système de caméra embarquée peut aider les opérateurs européens à passer d'une approche réactive d'enquête sur les accidents à une approche proactive de réduction des risques. En combinant les enregistrements vidéo des incidents, les alertes basées sur l'IA et l'accompagnement des conducteurs, les flottes peuvent identifier plus tôt les comportements à risque et aider les conducteurs à les corriger avant qu'ils n'entraînent des collisions.

Confidentialité et acceptation par les conducteurs

Pour les gestionnaires de flottes européens, la réussite de la mise en œuvre du système de caméra embarquée repose autant sur la confiance que sur la technologie. Les conducteurs sont plus enclins à accepter les caméras embarquées lorsque les gestionnaires de flottes les impliquent dès le début, leur expliquent comment leur vie privée sera protégée et leur démontrent que les images filmées peuvent les aider, et non pas simplement les surveiller.

Les données disponibles indiquent que lorsque les conducteurs comprennent les avantages de cette technologie, leur niveau d'acceptation est plus élevé. Une étude menée auprès de 157 conducteurs de camion en Allemagne a révélé que l'utilité perçue des caméras embarquées orientées vers la route est déterminante pour leur acceptation, celle-ci étant influencée par les normes sociales, la fonctionnalité et le contrôle. L'étude a montré que les risques perçus et les préoccupations en matière de vie privée n'avaient pas d'impact significatif sur l'intention d'adopter des caméras embarquées orientées vers la route, ce qui suggère que lorsque les avantages sont clairs, ils peuvent l'emporter sur les préoccupations individuelles liées à la vie privée¹³.

Ces conclusions sont corroborées par l'enquête européenne menée par Geotab auprès de conducteurs, qui a recueilli les réponses de 3 514 conducteurs de fourgonnettes et de poids lourds au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, en Irlande et en Italie. L'enquête a révélé que 91,6 % de l'ensemble des personnes interrogées seraient prêtes à mettre de côté leurs préoccupations en matière de vie privée si les images de la caméra embarquée pouvaient être utilisées pour les disculper après une collision¹⁴.

Ces chiffres étaient globalement similaires sur l'ensemble des marchés étudiés, même si l'on observait certaines variations d'un pays à l'autre. L'Irlande a enregistré le taux de disposition le plus élevé, à 95,4 %, tandis que la France a enregistré le taux le plus bas, à 77,2 %.

Seriez-vous prêt(e) à faire abstraction des préoccupations relatives à la vie privée si les images d'une caméra embarquée pouvaient prouver que vous n'étiez pas responsable après une collision ?

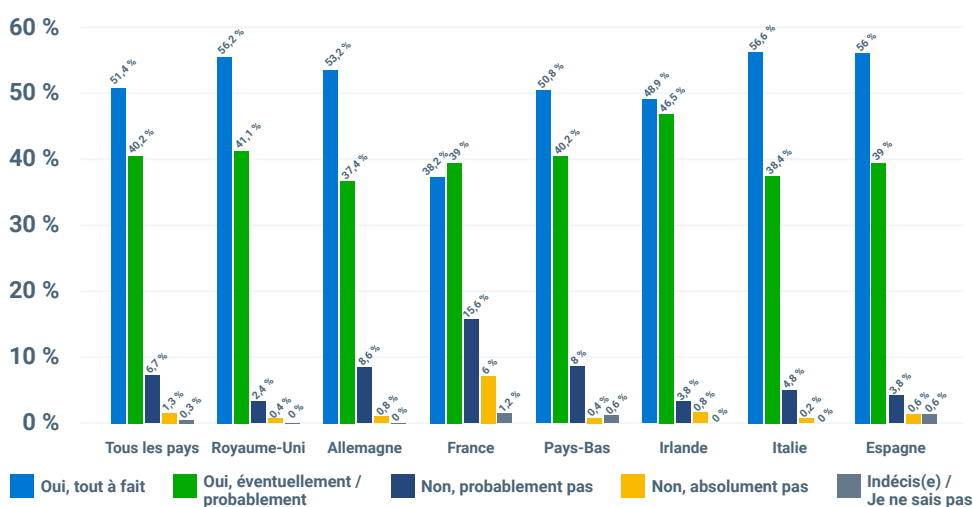


Fig. 5 Pourcentage de personnes interrogées qui seraient prêtes à mettre de côté leurs préoccupations en matière de vie privée si les images de la caméra embarquée pouvaient prouver qu'elles n'étaient pas en tort après un accident. Source : Enquête Geotab auprès des conducteurs européens, 2025.

Ces résultats confirment que les flottes ne doivent pas se contenter de considérer l'adhésion des conducteurs comme un simple exercice de communication une fois la technologie choisie. La protection de la vie privée, les contrôles d'accès et les avantages pour les conducteurs doivent être intégrés dès le départ dans la stratégie d'engagement des employés.

¹³ [Big brother is watching you: Examining truck drivers' acceptance of road-facing dashcams, Transportation Research, T Gruchmann and A Jazairy, 2025](#)

¹⁴ [Geotab European Driver Survey, 2025](#)

Bonnes pratiques de mise en œuvre

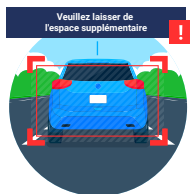
Les recommandations en matière de bonnes pratiques conseillent globalement aux flottes :



D'**impliquer les conducteurs** et, le cas échéant, leurs représentants avant la mise en œuvre, en leur expliquant l'objectif du programme de caméras embarquées et la manière dont les enregistrements seront utilisés.



De convenir des modalités de **protection de la vie privée** des conducteurs avant le début du déploiement, notamment en précisant ce qui est enregistré, la durée de conservation des enregistrements, les personnes autorisées à y accéder et la manière dont les données à caractère personnel non nécessaires seront réduites au minimum.



D'utiliser les fonctionnalités de **protection de la vie privée dès la conception lorsqu'elles** sont disponibles, telles que l'enregistrement déclenché par un événement, l'accès restreint, les contrôles audio et le floutage des visages ou des plaques d'immatriculation.



De mettre l'accent sur les avantages offerts par la technologie, en tant que **témoin indépendant** capable de protéger les conducteurs en cas d'accident dont ils ne sont pas responsables.



De mettre en place un projet pilote ou un déploiement progressif afin de montrer aux conducteurs les **avantages concrets** dont bénéficient leurs collègues.

¹Ces recommandations s'appuient sur les directives des autorités de régulation concernant la surveillance des véhicules, la minimisation des données^{15,16,17}, la transparence et la consultation des salariés, ainsi que sur des recherches publiées¹⁸ et des études de cas^{19,20}, qui montrent que l'acceptation par les conducteurs s'améliore lorsque la technologie est clairement associée à la protection des conducteurs, à la sécurité et à la collecte de preuves en cas d'incident.

¹⁵ [Information Commissioner's Office, Surveillance in vehicles](#)

¹⁶ [Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés \(CNIL\), "Augmented" cameras in the passenger compartments of freight vehicles](#)

¹⁷ Agencia Española Protección Datos (AEPD), On-board cameras and data protection

¹⁸ [Big brother is watching you: Examining truck drivers' acceptance of road-facing dashcams, Transportation Research, T Gruchmann and A Jazairy, 2025](#)

¹⁹ [Ringway Jacobs Reduces Accidents and Increases Productivity with SureCam](#)

²⁰ [Circet and Geotab case study: boosting safety and sustainability with fully integrated fleet insights](#)



Cadre juridique

L'utilisation de caméras embarquées dans les flottes professionnelles s'inscrit dans un cadre juridique européen plus large visant à protéger la vie privée, les données et les droits des salariés. Les exploitants de flottes doivent veiller à ce que, lorsque des caméras embarquées doivent être utilisées, leur mise en place se fasse de manière transparente, proportionnée et assortie de garanties appropriées.

Au niveau de l'Union européenne, la vie privée et la protection des données sont consacrées par les articles 7 et 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La surveillance des salariés a également été examinée à la lumière de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège le droit au respect de la vie privée et familiale. En Europe et au Royaume-Uni, le traitement des données à caractère personnel est principalement régi par le RGPD et le RGPD britannique, ainsi que par les lois nationales en matière de constitution, de droit du travail et de protection des données²¹.

Pour les employeurs, les considérations juridiques vont au-delà de la seule protection des données. La directive européenne 2002/14/CE confère aux représentants des salariés le droit d'être informés et consultés sur les modifications importantes apportées aux conditions de travail. Eurofound souligne que, même lorsque les législations nationales ne font pas explicitement référence aux technologies de surveillance, la mise en place de systèmes surveillant le comportement ou les performances des salariés peut relever de ce type de changement sur le lieu de travail. Dans la pratique, cela signifie que les flottes de véhicules peuvent être amenées à prendre en compte les obligations de consultation des salariés avant d'installer des caméras embarquées, en particulier lorsque ces systèmes comprennent des caméras orientées vers le conducteur ou des fonctionnalités d'analyse comportementale²².

²¹ European Union, Charter of Fundamental Rights of the European Union, Articles 7 and 8; Council of Europe, European Convention on Human Rights, Article 8; Regulation (EU) 2016/679, General Data Protection Regulation; UK GDPR and Data Protection Act 2018.

²² [Eurofound, Employee monitoring: A moving target for regulation, 2024](#)

Les réglementations nationales varient également. Eurofound cite l'Autriche, l'Allemagne, la Finlande, la France et les Pays-Bas comme exemples d'États membres de l'UE où les représentants du personnel disposent de droits spécifiques en matière d'information et de consultation concernant la surveillance des salariés. La consultation du comité d'entreprise ou des représentants du personnel peut revêtir une importance particulière dans des pays tels que l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, où la surveillance sur le lieu de travail peut entraîner des obligations supplémentaires en matière d'information, de consultation ou de codécision. Cela renforce la nécessité pour les gestionnaires de flottes de considérer la mise en œuvre d'un système de caméra embarquée comme une question relevant de la vie privée, du droit du travail et de la gestion du changement, et non simplement comme un déploiement technologique.

Le Bureau du commissaire à l'information du Royaume-Uni fournit des conseils pratiques sur la surveillance des véhicules, qui illustrent les types de garanties que les gestionnaires de flottes devraient prendre en compte lors du déploiement du système de caméra embarquée²³.

Mesures de protection pratiques	Ce que cela implique pour les exploitants de flottes
Réaliser une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)	Évaluer dans quelle mesure la surveillance des véhicules pourrait affecter les droits et libertés des conducteurs, des passagers et des autres personnes dont les données à caractère personnel pourraient être collectées.
Fournir des informations claires en matière de confidentialité	Apposer une signalétique claire et informative à l'intérieur des véhicules afin d'informer les conducteurs et les passagers des cas dans lesquels les systèmes de vidéosurveillance peuvent être utilisés, ainsi que des personnes à contacter en cas de question.
Limiter l'enregistrement audio	L'enregistrement audio doit généralement être désactivé par défaut et n'être utilisé que dans des circonstances exceptionnelles où cela est clairement justifié.
Définir des règles de gouvernance et de conservation	Mettre en place des procédures claires concernant la conservation des enregistrements, leur consultation, les demandes d'accès des personnes concernées et leur transmission à des tiers, le cas échéant.
Contrôler l'accès aux enregistrements	Limiter l'accès au personnel autorisé et définir les circonstances dans lesquelles les enregistrements peuvent être visionnés, partagés ou utilisés.
Réduire au minimum les données à caractère personnel non nécessaires	Utiliser des paramètres proportionnés et des fonctionnalités de « privacy by design » (respect de la vie privée dès la conception) lorsqu'elles sont disponibles, telles que l'enregistrement déclenché par un événement, l'accès restreint, le masquage ou le floutage.
Tenir compte des recommandations applicables en matière de vidéosurveillance	Veiller au respect des recommandations ou codes de bonnes pratiques pertinents en matière de caméras de vidéosurveillance, le cas échéant.

²³ [Information Commissioner's Office, Surveillance in vehicles](#)

Conclusion

Les données montrent que le système de caméra embarquée s'impose de plus en plus dans la gestion des flottes européennes, en particulier parmi les flottes de grande taille et à haut risque. Les études de cas publiées et les données issues d'enquêtes menées auprès des flottes montrent que les programmes de sécurité intégrant des caméras peuvent réduire le nombre de collisions, le coût des sinistres et les fausses déclarations, tout en fournissant aux conducteurs des preuves objectives en cas de litige lié à un incident.

La principale préoccupation des flottes est de savoir comment déployer cette technologie de manière responsable et de façon à renforcer la confiance des conducteurs. Les organisations qui impliquent les conducteurs dès le début, appliquent des mesures de protection de la vie privée dès la conception et adaptent la mise en œuvre aux exigences légales et sociales locales ont plus de chances de bénéficier d'un déploiement plus harmonieux et d'obtenir de meilleurs résultats à long terme.

À propos de Geotab

Geotab est un leader mondial dans les domaines des opérations connectées, de la caméra embarquée et des analyses basées sur l'IA. Reconnu par plus de 100 000 clients – des petites et moyennes flottes aux entreprises du Fortune 500 en passant par les organismes du secteur public, y compris le gouvernement fédéral américain –, Geotab connecte environ 6 millions de véhicules et d'actifs et traite 100 milliards de points de données chaque jour. Certifiée ISO/IEC 27001:2022, SOC2, FIPS 140-3 et FedRAMP, la plateforme ouverte de Geotab et son écosystème de plus de 700 partenaires unifient la sécurité, la conformité et les opérations au sein d'un système unique. Notre mission : un monde en mouvement plus sûr, plus efficace et plus durable.



GEOTAB®

[in](#) [X](#) [f](#) [▶](#) | geotab.com/fr/